

le fait de rappeler la direction de l'épiscopat, sur une question quelconque, est digne d'anathème.

Cette conclusion étant absurde, la prétention de ces messieurs ne peut pas ne pas l'être.

Quant aux énergumènes qui ont jugé bon de ne pas reproduire notre article, afin d'en dénaturer plus facilement la portée, ils perdent leur latin. Nous allons le leur montrer tout de suite.

Leur *planchette de salut* ne porte ni approbation épiscopale, ni même *l'imprimatur*.

Sans cette approbation de l'épiscopat ou sans *l'imprimatur* au moins — ce qui n'est pas encore obtenu — elle ne vaut rien pour un catholique.

Il ne reste donc à celui qui l'a entre les mains, qu'à mettre son idole en pièces !

Pour un bon conseil, c'est un bon conseil !

Qui vivra, verra !

Un parallèle

PROTESTANTS DE QUÉBEC	CATHOLIQUES D'ONTARIO
1° Ils ont un Comité de l'Instruction publique, uniquement composé de protestants, ayant ses réunions séparées, et réglant tout ce qui concerne les affaires scolaires de sa dénomination religieuse.	1° Rien.
2° Ils ont un Secrétaire général, payé par le gouvernement, et qui est, en fait, un véritable surintendant.	2° Rien.
3° Ils ont un bureau d'examineurs protestants.	3° Rien.
4° Ils ont huit inspecteurs protestants.	4° Deux.
5° Ils reçoivent une part des taxes, scolaires prélevées sur les compagnies et les corporations commerciales.	5° Rien.